

Ces questions vous concernent !

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- Ai-je une sensation de froid ou d'humidité dans mon logement ?
- En hiver, ai-je besoin d'un chauffage d'appoint ?
- Mes factures énergétiques ou celles de mes locataires représentent-elles une part trop importante du budget ?

ADAPTATION AU HANDICAP/VIELLISSEMENT

- Mon logement est-il adapté à mes déplacements ?
- Ma salle de bains est-elle sécurisée et pratique ?
- Ai-je des difficultés à monter les escaliers ?

RÉNOVATION COMPLÈTE

- Je suis propriétaire d'un logement dégradé vacant ?
- Le logement que j'occupe ou que je souhaite mettre en location répond-t-il aux normes (électricité,...) ?

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

- Votre imposition sur recettes locatives est trop importante
- Vous avez besoin d'être accompagné dans la gestion de votre bien après réhabilitation

**UN LOGEMENT CHAUFFÉ,
SÉCURISÉ ET ADAPTÉ EST UN
BESOIN INDISPENSABLE**



Pour nous contacter :
pigmetropole.nca@citemetrie.fr

N° Vert 0 805 69 39 09

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

RÉNOVONS
ENSEMBLE
VOTRE
LOGEMENT

Propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs,
bénéficiez de nos aides !

Le programme est lancé
pour 3 ans de 2014 à 2017
C'est le moment d'en profiter !

Contactez-nous pour réaliser
un diagnostic de votre logement

La Métropole Nice Côte d'Azur
vous accompagne dans vos démarches

L'équipe se déplace chez vous !



CITÉMETRIE



La Métropole Nice Côte d'Azur, avec le soutien financier de l'Etat, de l'Anah et du Conseil Régional PACA, met en place un **Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de votre habitat (PIG)**.

LES ENJEUX

Cette opération permet d'accompagner les propriétaires privés dans l'amélioration de leur(s) logement(s), qu'il s'agisse d'améliorer leur résidence principale ou de réhabiliter leur patrimoine pour le louer. Les bénéficiaires pourront prétendre à des financements exceptionnels pour la réalisation de ces travaux.

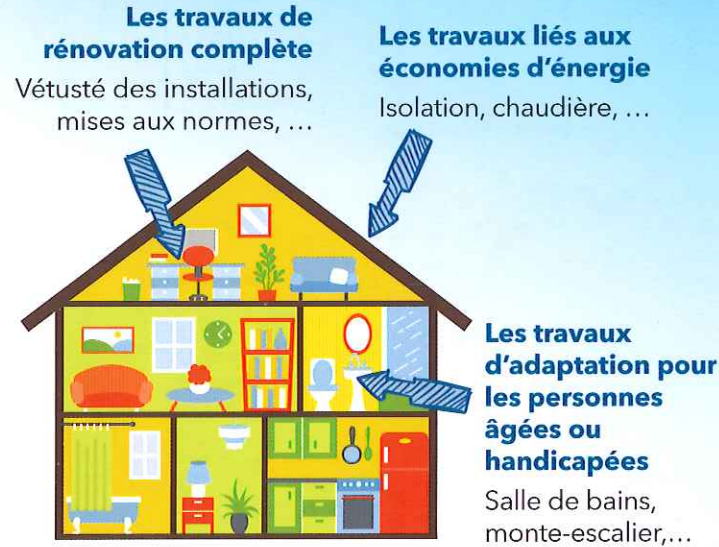
QUI EST CONCERNÉ ?

- Tout propriétaire occupant ou bailleur de la **Métropole Nice Côte d'Azur** (hors quartiers Vernier-Thiers-Notre-Dame de Nice)
- Les **propriétaires occupant leur logement** (selon conditions de ressources)
- Les **propriétaires privés qui louent leur logement ou souhaitent remettre en location un logement vacant** (selon le niveau de loyer pratiqué)

LES CONDITIONS À RESPECTER

- Le logement doit avoir **plus de 15 ans**
- Toutes les aides sont soumises à des conditions d'attribution (techniques et financières)
- **Votre demande de financement doit impérativement être déposée avant de signer un devis et de commencer les travaux**
- Les travaux doivent être réalisés par un professionnel du bâtiment (vous êtes libre de choisir le prestataire de votre choix)

Des aides pour quels types de travaux ?



Les démarches à suivre



Une équipe à vos côtés

Mandatée par la Métropole Nice Côte d'Azur, l'équipe de CitéMétairie/Api Provence, est à votre disposition **gratuitement** pour vous conseiller techniquement et financièrement, et vous aider à monter votre dossier administratif.

Une assistance complète, des conseils gratuits et personnalisés délivrés par des professionnels qui se déplacent chez vous

- Diagnostic technique de votre logement (mises aux normes, réaménagement, adaptation, évaluation énergétique)
- Estimation du coût des travaux et recherche de toutes aides financières mobilisables
- Montage des dossiers de subventions



Des financements spécifiques réservés

- Des aides financières directes versées sous forme de subventions et primes